

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 05 juin 2020 dans la salle du conseil à 20 heures 30, Sous la présidence de Monsieur MORALES Roland, Maire, sur convocation du Maire en date du 29 mai 2020 pour la session ordinaire du mois de juin.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Jacqueline TORRES, Michèle BOUDAUX, Daniel MEYER, Jean-Pierre BRUCKERT, Yasmine ROUX, Anne MARTINEZ, Sophie GUENARD, Guillaume VIARD, Clément DIETRICH, Magalie GONZALES

Absents excusés : Frédéric CHATELAIN, Franck VERIN

Secrétaire de séance : Sophie GUENARD

ORDRE DU JOUR

- 1) Délégations du Conseil au Maire
- 2) Indemnités de fonction
- 3) Constitution des commissions
- 4) Questions diverses

CERTIFICATS D'URBANISME - DECLARATIONS PREALABLES - PERMIS DE CONSTRUIRE

Certificats d'urbanisme :

- Maitre ROUSSEL Damien, 1 rue de l'orbe épine, AC139
- Maitre LUSSIAUD Thierry, 21 Grande Rue, AB111
- Maitre CORNEILLE Vincent, Cense du Chanois ZB31
- Maitre LUSSIAUD Thierry CUb, 21 Grande Rue, AB111
- Maitre LUSSIAUD Thierry, Le Chanois, AA17

Déclarations préalables :

- Monsieur Burki Gilles, Rue du Moulin, AA17, pour la pose d'une clôture et gabions
- Monsieur Reuche Thomas, 9 Route de Noironte, AB17, pour la construction d'une piscine
- Monsieur Lucarelli Julien, 2 rue du Cimetière, pour le changement de fenêtres
- Monsieur Bardouillet Andréas, 87 Gde Rue, pour la pose d'une clôture
- Monsieur Faraone Giovanni, 5 imp, à Panoux, pour la pose d'une clôture
- Monsieur Redon Jacques, 2 rue du Fer à Cheval, pour la transformation d'une fenêtre en porte fenêtre

Permis de construire :

- Monsieur Berger Bruno, Le Rang, construction d'un bâtiment d'élevage
- Monsieur Humbert Sylvain, 5 chem, du Chanois, pour une extension
- Monsieur LOBAO Damien, rue Duretête, construction maison individuelle
- Monsieur Sauversac Bruno, 15 rue Duretête, pour la construction d'un garage de 53,7m2

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Vu les arrêtés municipaux du 05 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire,
Considérant la population légale de 656 habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 23 mai 2020, date d'installation du conseil, de fixer :

- Maire : 40.3 % de l'indice 1027
- Adjoint : 10.7% de l'indice 1027

Madame Annie ROUSSELOT, Messieurs Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT et Daniel MEYER, n'ont pas pris part aux délibérations et au vote.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONCERNANT LE DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de déléguer au Maire la charge :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans la limite de 300 000€
- De déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes dans la limite de 300 000€

DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000 € par sinistre ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

DESIGNATION DES DELEGUES

Correspondants défense : Clément DIETRICH

Communes forestières du Doubs :

Titulaire : Guillaume VIARD

Suppléant : Jean-Pierre BRUCKERT

Comité National d'action sociale (CNAS): Michèle BOUDAUX

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Le conseil décide à l'unanimité, de voter par scrutin public, pour constituer les commissions suivantes :

Commission d'Appel d'Offres : La commission d'appel d'offre est composée du Maire, président, et de trois membres élus, trois titulaires et trois suppléants.

Président : Roland MORALES

Titulaires : Jean-Pierre BRUCKERT, Franck VERIN, Yasmine ROUX

Suppléants : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Daniel MEYER

Commission finances : Tous les conseillers

Commission urbanisme et Plan Local d'Urbanisme : Tous les conseillers

Salle communale : Roland MORALES, Annie ROUSSELOT, Anne MARTINEZ, Jacqueline TORRES

Commission forêt amélioration du cadre de vie : Roland MORALES, Guillaume VIARD, Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Michèle BOUDAUX, Jean-Pierre BRUCKERT, Yasmine ROUX

Commission cimetière Roland MORALES, Magalie GONZALES, Jean-Pierre BRUCKERT

Commission d'aide sociale : Roland MORALES, Michèle BOUDAUX, Jacqueline TORRES, Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI

Commission logement : Roland MORALES, Yasmine ROUX, Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Michèle BOUDAUX, Jacqueline TORRES, Daniel MEYER

Informations et communication : Roland MORALES, Frédéric CHATELAIN, Anne MARTINEZ, Sophie GUENARD, Clément DIETRICH

Fêtes et cérémonies : Roland MORALES, Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Jacqueline TORRES, Jean-Pierre BRUCKERT, Yasmine ROUX, Anne MARTINEZ, Sophie GUENARD, Guillaume VIARD, Magalie GONZALES, Franck VERIN, Daniel MEYER

Voirie sécurité : Tous les conseillers

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal réfléchit à une solution concernant les problèmes de stationnement rue du Cimetière.

La séance est levée à 23h55